

COMMISSION
DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

EXTRAIT DU PROCES-VERBAL
DES DELIBERATIONS DE LA COMMISSION DE DELEGATION DE SERVICE PUBLIC

Séance du 26 mai 2025
Sous la présidence de David GAENG

Présents : David GAENG - Daphné HAESSIG DENANS – Yannick KOESTER – Delphine HECKMANN - Fabienne BLUEM -
Nathalie TROG - Yvan KUNSTMANN – Didier BOLLENBACH

Absents et/ou excusés : Audrey HEPP - Patrick MALTES

Déportée : Murielle FABRE

NOMBRE MEMBRES		
EN EXERCICE	PRESENTS	VOTANTS
10	8	8

Le quorum est atteint.

**Objet : Avis sur le choix de l'opérateur pour la gestion des services d'accueil
périscolaire et extrascolaire à compter du 1er septembre 2025**

Dans le cadre de la procédure de délégation de service public, un seul candidat, Organisation Populaire des Activités familiales et de Loisirs (OPAL), a déposé une offre.

La Commission de Délégation de Service Public (CDSP) s'est alors trouvée devant deux options : soit abandonner la procédure et la relancer ultérieurement, soit la poursuivre. Face aux délais d'entrée en vigueur du futur contrat et afin d'assurer la continuité du service public, la CDSP a décidé de poursuivre la procédure.

À l'issue de la réunion du 24 avril 2025, une phase de négociation s'est ouverte du 25 avril au 20 mai 2025, date limite de remise des offres finales. Deux auditions du candidat ont eu lieu les 5 et 15 mai 2025.

Les négociations ont porté exclusivement sur l'offre de base et l'option extrascolaire (scénario 1), l'offre évolutive n'ayant pas été abordée. À l'issue de l'analyse, les offres se sont révélées les plus avantageuses au regard des exigences de la collectivité, tant sur le plan qualitatif que financier

Vu les critères de sélection fixés dans le règlement de consultation

La Commission de Délégation de Service Public,

Après examen des offres soumises et après en avoir délibéré, décide à l'unanimité de :

EMMETRE un avis favorable à l'attribution du contrat à l'opérateur Organisation Populaire des Activités familiales et de Loisirs (OPAL) pour la gestion du service d'accueil périscolaire et extrascolaire à compter du 1er septembre 2025, sous réserve de la validation définitive par le conseil municipal.

Pour extrait certifié conforme

Lampertheim, le 26 mai 2025

Le Président de la CDSP



David GAENG